

# GROUPAMA Assistance



## GARANTIES D'ASSISTANCE ASSUREES PAR « GROUPAMA ASSISTANCE »

EVENEMENT	PRESTATIONS	LIMITE DE PRISE EN CHARGE
<b>DECES D'UN ADULTE BENEFICIAIRE</b>	- Frais de retour anticipé d'un proche en déplacement.	- Billet aller simple, train 1ère classe ou avion classe touriste.
<b>IMMOBILISATION A DOMICILE D'UN ADULTE ASSURE</b> <b><u>8 jours consécutifs</u></b>	- Frais de transport d'un proche.	- Billet aller / retour, train 1ère classe ou avion classe touriste : <b>dans la limite de 305,00€ TTC.</b>
<b>OU *</b>		
<b>IMMOBILISATION D'UN ASSURE EN CAS D'HOSPITALISATION</b> <b><u>2 jours consécutifs</u></b>	- Frais de transport d'un proche  <b>et</b>  - Mise à disposition d'un lit à l'hôpital pour ce proche <b>ou</b> prise en charge des frais d'hébergement dans un hôtel.	- Billet aller / retour, train 1ère classe ou avion classe touriste : <b>dans la limite de 305,00€ TTC.</b>  - Pendant la durée de l'hospitalisation, <b>dans la limite de 46,00€ TTC / nuit et de 230,00€ TTC</b> pour l'ensemble de la dépense.
<b>OU *</b>		
<b>IMMOBILISATION A DOMICILE</b> <b><u>plus de 3 semaines consécutives</u></b> <b>ou</b> <b><u>décès</u></b>	- Frais d'une aide ménagère pour l'assuré ou pour le conjoint resté seul en cas de décès. <b>Attention ! La prestation de cet événement n'est accordée qu'une fois / an et / bénéficiaire.</b>	- Pendant la durée de l'immobilisation : <b>2H00 / jour, dans la limite de 20H00 au total.</b> - En cas de décès, <b>les 20H00 doivent être effectuées dans les 30 jours qui suivent le décès.</b>

\* vous ne pouvez bénéficier que de l'une de ces trois prestations